

Paris, le vendredi 12 avril 2024

Remboursement intégral des fauteuils roulants : APF France handicap salue une avancée dont la concrétisation reste à préciser

Il y a un an, lors de la Conférence nationale du handicap, le président de la République annonçait que « *les fauteuils roulants manuels et électriques seraient intégralement remboursés* » en 2024. Mais depuis, les discussions autour de la mise en œuvre de cette réforme faisaient part de dispositions qui, au contraire, avaient pour conséquence d'exclure de la prise en charge la quasi-totalité des modèles de fauteuils roulants utilisés par les personnes en situation de handicap.

L'association APF France handicap n'a de cesse, depuis plus de 4 ans, d'interpeller le Gouvernement et les pouvoirs publics afin de demander la prise en charge par l'Assurance Maladie de TOUS les modèles de fauteuils roulants et ce sans restes à charges.

Aujourd'hui, le Gouvernement, par les voix de Mmes Vautrin et Khattabi, a annoncé des moyens supplémentaires pour concrétiser cette mesure, à hauteur de 300 millions d'euros. APF France handicap salue cette annonce et se réjouit de commencer à être enfin entendue par le Gouvernement et d'avoir des interlocuteurs politiques afin de faire aboutir cette réforme. Cependant l'association reste très vigilante et en attente de précisions sur les modalités concrètes de mise en œuvre de la réforme.

APF France handicap reste mobilisée sur ce sujet crucial, enjeu fondamental de l'autonomie et de la dignité des personnes en situation de handicap.

Une annonce qui doit être suivie d'effets !

L'association APF France handicap salue **la volonté des ministres de tenir la promesse de M. Macron et cette annonce de budget supplémentaire**. Le changement de méthode avec une plus grande place faite aux contributions des associations représentatives des personnes en situation de handicap est également à souligner.

Cependant, la garantie du remboursement intégral de tous les fauteuils roulants est encore loin d'être acquise. APF France handicap demande que les dispositions initialement envisagées soient totalement écartées et qu'une remise à plat de la réforme soit proposée dans le cadre de travaux multipartites associant notamment les experts, les parties prenantes et les personnes concernées.

APF France handicap reste **très vigilante et en attente des précisions** sur les moyens précis alloués, le cadre et la base des discussions, le calendrier de travail et la prise en compte de la diversité des situations. L'association demande également le retrait de la disposition du Prix Limite de Vente, véritable obstacle à la garantie de remboursement de l'ensemble des fauteuils roulants.



« Nous nous réjouissons de cette annonce et de l'engagement de Mmes Vautrin et Khattabi pour mettre en œuvre cette réforme et ainsi respecter la promesse de M. Macron. Notre association est mobilisée depuis des mois pour faire aboutir cette revendication. Nous serons à la table des discussions pour garantir le remboursement intégral de tous les fauteuils roulants » a déclaré Pascale Ribes, Présidente de l'association APF France handicap.

L'association APF France handicap mobilisée dès le début des discussions

Depuis les débuts des travaux sur ce sujet, APF France handicap défend une ligne claire : **la prise en charge totale, c'est-à-dire sans restes à charge, de l'ensemble des fauteuils roulants électriques et manuels, par l'Assurance Maladie.**

L'association a fait part de ses très nombreuses remarques, oppositions et propositions.

En décembre dernier, se sont tenues de premières réunions tarifaires sans que l'association y soit conviée. APF France handicap a alors [écrit au président de la République](#) afin de lui **rappeler son engagement et lui demander à participer aux discussions.**

Mercredi 24 janvier, le député Sébastien Peytavie a posé à l'Assemblée Nationale une [Question d'Actualité](#) au Gouvernement que l'association a saluée et à laquelle elle s'est associée. M. Peytavie a également lancé une pétition « [Remboursement des fauteuils roulants : respectez votre promesse Monsieur le Président](#) » à laquelle l'association est **étroitement associée**, qui compte plus de 65 000 signataires.

Enfin, le 26 mars dernier, APF France handicap avec plusieurs organisations dont le Collectif Handicaps et l'Unioipss, [a alerté le président de la République](#) sur **le projet de réforme qui ne répond pas à l'objectif premier, à savoir améliorer la vie des personnes** en leur permettant de pouvoir accéder à l'aide technique de leur choix, adaptée à leurs besoins et sans reste à charge.

Pour une prise en charge intégrale par l'Assurance maladie

APF France handicap rappelle que plus d'un million de personnes utilisent un fauteuil roulant. Le fauteuil roulant, prolongement du corps de la personne, doit être adapté, personnalisé, parfois sur mesure.

Aussi, l'association APF France handicap demande :

- La **prise en charge** par l'Assurance Maladie de **TOUS les modèles de fauteuils roulants**
- Que les utilisateurs de fauteuils roulants **ne mobilisent qu'un SEUL financeur, l'Assurance Maladie**, afin d'éviter le parcours du combattant du financement (recherche de tous les financeurs potentiels)
- Que la **prise en charge soit intégrale et effective**, soit sans restes à charge pour la personne
- que **TOUS les modèles de fauteuils soient bien dans la nomenclature de prise en charge** afin de garantir le libre choix à la personne de l'acquisition du modèle de fauteuil qui lui est le plus adapté

Contacts presse :

- [Evelyne Weymann](#) : 06 43 08 31 97
- [Sophie Lasbleis](#) : 06 89 74 97 37

